

**FMH**

Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte

Fédération des médecins suisses

Federazione dei medici svizzeri

Swiss Medical Association

## Communiqué de presse

Berne, le 18 avril 2007

### **Une nouvelle loi est à la fois nécessaire et possible**

**La FMH s'exprime sur la 5<sup>e</sup> révision de la loi sur l'AI et sur le vote du 17 juin**

**La FMH – et donc le corps médical suisse – va soutenir la nouvelle loi sur l'assurance-invalidité proposée par le Conseil fédéral et le Parlement dans le cadre de la 5<sup>e</sup> révision de l'AI. Ainsi en a décidé l'Assemblée des délégués (AD) de la FMH, qui siège aujourd'hui à Berne.**

La «réadaptation plutôt que la rente» et une meilleure gestion des cas: la FMH soutient ces deux objectifs essentiels de la révision de l'AI et approuve finalement la voie qui est tracée pour les atteindre.

L'AD de la FMH a ainsi donné plus de poids aux éléments positifs du projet qui favorisent l'intégration – dépistage et intervention précoces et possibilité de percevoir des allocations d'initiation au travail – qu'aux passages de la loi qui sont imprégnés d'un soupçon généralisé – et erroné – d'abus à l'égard de soi-disant «faux invalides».

La FMH éprouve de très sérieuses réserves quant au nouvel affaiblissement du secret médical que renferme cette loi. Elle a fait part de ses craintes à cet égard, entre autres par le biais des médias, avant même que les délégués ne rendent leur décision.

La FMH compte sur les médecins des services régionaux de l'AI pour qu'ils fassent un usage responsable du large pouvoir qui leur sera conféré pour définir les informations et documents qui doivent être remis par les médecins traitants.

Renseignements: Daniel Lüthi, responsable de la communication FMH,  
no de tél. 031/ 359 11 50